

NOTE SYNTHETIQUE
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018
VOTÉ LE 30 MARS 2018

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité est jointe au budget primitif 2018.

BUDGET PRINCIPAL 2018

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale d'ETIGNY (source INSEE) :

2013	2014	2015	2016	2017
773	777	781	787	779

L'analyse des ratios d'ETIGNY :

La population DGF d'ETIGNY :

2013	2014	2015	2016	2017
832	821	824	830	823

❶ [Dépenses réelles de fonctionnement \(DRF\) / population DGF :](#)

2013	2014	2015	2016	2017
482.75 €	496.36 €	520.75 €	483.52 €	429.58 €

Ce ratio évalue la charge totale de fonctionnement en euros par habitant. Il mesure le niveau global de services rendus à la population.

❷ [Recettes réelles de fonctionnement \(RRF\) / population DGF :](#)

2013	2014	2015	2016	2017
688.54 €	682.83 €	725.59 €	682.35 €	663.08 €

Ces 2 ratios permettent de constater que les RRF restent bien supérieures aux DRF. Ainsi, l'effet de ciseau est contenu.

③ [Produit des impositions directes / population :](#)

2013	2014	2015	2016	2017
484.98 €	490.17 €	517.75 €	326.42 €	283.02 €

Ce ratio est en nette diminution depuis 2016, cela est dû à la baisse de 16% des taux d'imposition des 3 taxes locales voulue en 2016 par le Conseil Municipal.

La Commune ne vote plus le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises. Il reste les 3 taxes ménages : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Les taux d'imposition 2017 sont maintenus au même niveau que ceux votés en 2016.

Le tableau ci-dessus récapitule les taux d'imposition 2016 et 2017 votés par le Conseil Municipal ainsi que les taux d'imposition 2016 et 2017 votés par Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS).

	Taux d'imposition communaux 2016	Taux d'imposition 2016 de la CAGS	Taux d'imposition communaux 2017	Taux d'imposition 2017 de la CAGS
Taxe d'habitation	15,47 %	5,94 %	15,47 %	5,94 %
Taxe foncière bâti	12,73 %	6,19 %	12,73 %	6,19 %
Taxe foncière non bâti	29,74 %	15,42 %	29,74 %	15,42 %
Cotisation foncière des entreprises		26,71 %		26,71 %

Le taux de la cotisation foncière des entreprises est voté par la CAGS à compter de 2016

Pour 2018, le projet de loi de finance prévoit une revalorisation forfaitaire de 1,24 % des valeurs locatives servant de bases aux impositions directes locales contre 0,40 % en 2017.

D'une façon générale, on remarque que les bases réelles d'imposition concernant la taxe d'habitation ont diminué depuis 2015 et que cette baisse se confirme en 2017.

Pour la taxe foncière bâti et non bâti, on constate à l'inverse une légère hausse des bases d'imposition.

Globalement, on peut en déduire que le produit perçu en 2016 et 2017 pour ces taxes directes locales est sensiblement équivalent. (232 272 € en 2017 contre 231 760 € en 2016)

	Bases réelles 2016	Taux d'imposition	Produit perçu en 2016	Bases réelles 2017	Taux d'imposition	Produit perçu en 2017
Taxes d'habitation	847 096	15.47 %	131 046	843 079	15.47 %	130 424
Taxe d'habitation sur les logements vacants	5 688	15.47 %	880	3 911	15.47 %	605
Taxe foncière bâti	722 390	12.73 %	91 960	733374	12.73 %	93 359
Taxe foncière non bâti	26 477	29.74 %	7 874	26 509	29.74 %	7 884
Produit perçu pour les 3 taxes			231 760			232 272

⑥ Dépenses d'équipement brut / population :

2013	2014	2015	2016	2017
33.79 €	28.89 €	69.69 €	140.08 €	161.56 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

En 2013 et 2014, les dépenses d'investissement ont volontairement été limitées en raison des travaux de création du réseau d'assainissement collectif.

Entre 2014 et 2015, le niveau d'investissement a beaucoup augmenté.

Les dépenses d'investissement ont ensuite doublé entre 2015 et 2016, cela est dû principalement au renouvellement du matériel roulant communal et à l'installation d'une citerne incendie au hameau des Fours.

Les dépenses d'équipement pour 2017 continuent de progresser avec notamment des travaux sur la voirie, l'aménagement du sol du terrain de jeux, la mise en place de deux panneaux incendie et le renouvellement de l'épareuse.

⑥ Encours de la dette/population :

2013	2014	2015	2016	2017
365.04 €	338.88 €	312.51 €	284.45 €	258.19 €

La baisse observée depuis plusieurs années s'explique par le fait qu'un emprunt s'est éteint en 2014 et que la Commune ne détient donc plus qu'un emprunt contracté en 2011 afin d'acquérir la parcelle du Clos Brissot (face au silo). Cet emprunt a été renégocié en mars 2016 afin d'économiser plus de 12.000 € d'intérêts sur les 10 dernières annuités.

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements
2016	257 507,72	28 888,52	6 787,55	22 100,97
2017	235 406,75	28 584,36	5 671,47	22 912,89
2018	212 493,86	28 584,36	5 093,26	23 491,10
2019	189 002,76	28 584,36	4 500,46	24 083,90
2020	164 918,86	28 584,36	3 892,68	24 691,68
2021	140 227,18	28 584,36	3 269,58	25 314,78
2022	114 912,40	28 584,36	2 630,75	25 953,61
2023	88 958,79	28 584,36	1 975,80	26 608,56
2024	62 350,23	28 584,36	1 304,33	27 280,03
2025	35 070,20	28 584,36	615,92	27 968,44
2026	7 101,76	7 146,09	44,33	7 101,76
TOTAL		293 293,85	35 786,13	257 507,72

La structure de la dette est composée d'un emprunt à taux fixe (2,50%). Le niveau d'endettement est très faible.

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2013	2014	2015	2016	2017
116.61 €	110.95 €	95.03 €	53.49 €	43.12 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible. Cette tendance s'est accentuée en 2016 avec la suppression de la compensation de la part salaire incluse dans la DGF. Cette compensation part salaire est cependant reversée à la commune dans la cadre des attributions de compensation depuis l'intégration à la CAGS au 01/01/2016.

En 2017, la DGF continue de baisser. En effet, la commune subit un écrêtement de 5 034 € car son potentiel fiscal dépasse un certain seuil.

③ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2016	2017
37 %	37 %	41 %	41 %	48 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

L'augmentation en 2015 s'explique notamment par le remplacement d'un agent absent par un non titulaire (le remboursement de cette absence par l'assurance statutaire de la commune n'étant pas intégré dans ce ratio). Si ce remboursement était pris en compte, ce ratio serait de 38% en 2015.

Ce ratio est stable en 2016, sachant que les dépenses de personnel tout comme les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de façon équivalente.

En 2017, ce ratio a progressé, cela est dû principalement à une diminution de l'ordre de 47 000 € des dépenses réelles de fonctionnement mais également à une augmentation des dépenses de personnel liée à la reprise à 30/35^{ème} d'un agent communal au lieu de 24/35^{ème} précédemment.

④ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2016	2017
74 %	77 %	75 %	71 %	65 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement, une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

Pour ETIGNY, ce ratio s'améliore entre 2014 et 2015 puisque les dépenses ont moins augmenté que les recettes. Il en est de même pour 2016 et cette tendance se confirme en 2017.

⑤ Remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2016	2017
7 %	7 %	6 %	7 %	7 %

Ce ratio mesure le taux d'endettement de la commune au regard de ses recettes de fonctionnement.

Il reste stable depuis plusieurs années aux environs de 7 % car, même si le remboursement de la dette diminue chaque année, les recettes de fonctionnement baissent également (de l'ordre de 5 % depuis 2015).

2/ Liste des concours attribués en 2018 par la commune sous forme de subventions

Subventions aux personnes de droit privé

Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Particip. Fonctionnement	A.D.I.L. 89	ASSOC	100,00
Fonct. assoc aide aux habitants	A.D.M.R.	ASSOC	350,00
Particip. animation du village	A.J.E.A.	ASSOC	300,00
Part. personnel communal	A.S.E.A.M.A.S.	ASSOC	150,00
2 élèves habitant ETIGNY X 100 €	AIF / CIFA AUXERRE	Autres	200,00
Particip. animation du village	Avenir Cycliste saltusien	ASSOC	100,00
1 élève X 60 €	MFR du Jovinien	Autres	60,00
1 élève X 60 €	CFA Champignelles	ASSOC	60,00
Particip. animation du village	Comité des fêtes	ASSOC	300,00
2 élèves X 50 €	UNREP Sainte Colombe	Autres	100,00
Particip. Fonctionnement	Le rêve de Gabin	ASSOC	500,00
Formation audiovisuelle	COMCOMTV	ASSOC	100,00

3/ Présentation abrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2017

Au 1^{er} janvier 2017, les compétences Eau et Assainissement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. La commune ne dispose donc plus des budgets Eau et Assainissement.

	Budget principal	Budget Caisse des Ecoles	Budget CCAS	Consolidation des résultats
Fonctionnement				
Recettes	567 886,55 €	2 170,00 €	1 000 €	571 056,55 €
Dépenses	407 069,91 €	2 112,56 €	1 728,52 €	410 910,99 €
Résultat de l'exercice	160 816,64 €	57,54 €	-728,52 €	160 145,66 €
Résultat antérieur reporté	741 049,38 €	2 652,02 €	5 977,21 €	749 678,61 €
Résultat de fonctionnement	901 866,02 €	2 709,46 €	5 248,69 €	909 824,17 €
Investissement				
Recettes	325 930,94 €	61,00 €	0 €	325 991,94 €
Dépenses	180 782,07 €	258,00 €	0 €	181 040,07 €
Résultat de l'exercice	145 148,87 €	-197,00 €	0 €	144 951,87 €
Résultat antérieur reporté	-209 207,20 €	245,01 €	59,00 €	208 903,19 €
Soldes des restes à réaliser	-99 080,00 €	0 €	0 €	-99 080,00 €
Besoin de financement ou excédent	-163 138,33 €	48,01 €	59,00 €	163 031,32 €
Solde définitif au 31/12/2017	738 727,69 €	2 757,47 €	5 307,69 €	746 792,85 €

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

a) ...détient une part de capital

Crédit Agricole Région Bourgogne (1 part sociale)

b) ... a garanti un emprunt

Néant

c) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

Néant

5/ Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

Néant

6/ Liste des délégataires de service public

Néant

7/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

Néant

8/ Engagements pris dans le cadre du contrat de ville

Néant

9/ Budget 2018

Ce budget a été établi avec la volonté de mobiliser des subventions notamment, auprès de l'Etat par l'intermédiaire de la DETR mais aussi du Conseil Départemental au titre de l'opération « village de l'Yonne » et de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais avec le fonds de concours.

La baisse des dotations, l'agrandissement de l'office de réchauffage, la rénovation du chauffage de la mairie et les travaux de réfection de voirie sont également des éléments ayant une incidence sur ce budget 2018.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2018

chapitre	Désignation	Reçu en 2017	BP 2018	% BP 2018/ reçu 2017
70	Produits des services et du domaine	34 457,81 €	1 700,00 €	-95%
73	Impôts et taxes	424 443,73 €	414 675,00 €	-2%
74	Dotations subventions et participations	75 777,05 €	50 721,00 €	-33%
75	Autres produits de gestion courante	7 402,21 €	4 750,00 €	-36%
76	Produits financiers	2,36 €	- €	-100%
77	Produits exceptionnels	2 514,75 €	- €	-100%
013	Atténuations de charges	1 121,00 €	400,00 €	-64%
RECETTES REELLES		545 718,91 €	472 246,00 €	-13%
77 et 042	Opérations d'ordre entre sections	22 167,64 €	20 000,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	738 727,69 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		567 886,55 €	1 230 973,69 €	117%

Chapitre 73 – Impôts et taxes : -2%

Les prévisions 2018 sont légèrement inférieures aux réalisations 2017. Le conseil municipal a souhaité reconduire les mêmes taux d'imposition des valeurs locatives qu'en 2017.

L'état a instauré à compter de 2018 un dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale qui vise à dispenser 80 % des foyers de cette taxe d'ici 2020. Le montant de ce dégrèvement doit être compensé à l'euro près par l'état pour 2018.

Seul le montant inscrit sur l'article « Taxe additionnelle aux droits de mutation » a été revu à la baisse.

Chapitre 74 – Dotations subventions et participations : - 33%

Le montant prévisionnel de la DGF est diminué de 5 034 € (la commune est concernée par l'écrêtement dû à son potentiel fiscal qui est supérieur au seuil déclencheur).

Par ailleurs, la commune ne perçoit plus la dotation élu local depuis 2017.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : -36%

La différence s'explique par une estimation à la baisse de l'article « Revenus des immeubles ».

Chapitre 013 – Atténuations de charges : -64%

Il est prévu un remboursement d'une partie du supplément familial de traitement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2018

chapitre	Désignation	Mandaté en 2017	BP 2018	% BP 2018/ reçu 2017
011	Charges à caractère général	78 908,96 €	536 872,69 €	580%
012	Charges de personnel	170 398,07 €	193 100,00 €	13%
65	Autres charges de gestion courante	85 887,27 €	96 000,00 €	12%
66	Charges financières	7 178,01 €	5 200,00 €	-28%
67	Charges exceptionnelles	3 069,14 €	3 500,00 €	
014	Atténuation de produits	8 102,33 €	28 700,00 €	254%
022	Dépenses imprévues	- €	50 000,00 €	
DEPENSES REELLES		353 543,78 €	913 372,69 €	158%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 526,13 €	33 150,19 €	-38%
023	Virement à la section d'investissement	- €	284 450,81 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		407 069,91 €	1 230 973,69 €	202%

Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 580%

Les travaux de mise aux normes de l'installation électriques à l'école sont notamment prévus dans ce chapitre. Le fonds de roulement est également placé sur ce chapitre.

Chapitre 012 – charges de personnel : + 13%

Les dépenses de personnel en 2018 sont légèrement supérieures à celles réalisées en 2017 en raison particulièrement de la reprise à 30/35^{ème} d'un agent communal au lieu de 24/35^{ème} précédemment. Les différentes charges sociales ont également augmenté.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : + 12%

+1.000 € d'indemnités aux élus suite à la promulgation de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 qui stipule que pour les communes de moins de 1.000 habitants, l'indemnité du Maire ne peut plus être réduite.

+6.000 € prévus pour le SIVOS (frais de transport pour le collège concernant les enfants scolarisés en CM2)

Chapitre 66 – Charges financières : - 28%

La diminution est due à la prise en charge exceptionnelle d'une annuité de décembre 2016 sur le budget 2017, que l'on ne retrouve pas sur le budget 2018.

Chapitre 014 – atténuation de produit : + 254%

+21.000 € au titre de la redevance pour la pollution d'origine domestique et de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte pour l'année 2016.

Ces redevances étaient précédemment payées sur le budget de l'eau mais cette compétence est reprise au 1^{er} janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) et la commune d'ETIGNY doit rembourser ces redevances à la CAGS car elle a souhaité ne pas transférer ses résultats 2016 des budgets Eau et Assainissement à la CAGS.

Chapitre 042 – Operations d'ordre de transfert entre sections : -38%

-14.000 € correspondent à une écriture d'ordre liée à la cession de l'ancienne épareuse.

-6.000 € pour les amortissements des subventions d'équipement, l'amortissement des frais d'urbanisme se terminant en 2017.

LES PREVISIONS D'INVESTISSEMENT 2018

Les dépenses suivantes sont notamment prévues au budget 2018 :

- Travaux de réfection de voirie : 150.000 €
- Extension de l'office de réchauffage : 69.700 € prévus en 2017 et reportés en 2018 dans les restes à réaliser
- Frais d'étude du maitre d'œuvre : 14.280 €
- Mobilier pour l'office de réchauffage : 14.600 € reportés également de 2017 sur 2018
- Rénovation du mode de chauffage de la mairie : 15.000 €
- Rénovation de la toiture de la mairie : 25.000 €
- Aménagement de l'entrée de Marsangy : 20.000 €
- Remboursement du capital de l'emprunt : 25.000 €
- Achat d'un tracteur 35.000 € et d'un motoculteur 10.000 €
- Panneaux d'affichage : 8.700 €
- Barnums : 5.000 €
- Des travaux en régie : 20.000 €

La section est équilibrée en dépenses et en recettes à 542.606,54 €